

L'hon. M. ROWELL: Mon honorable ami se trompe, j'ai dit qu'il y avait environ deux cents ou deux cent cinquante employés dans toutes les divisions d'achats de tous les départements. Je ne suis pas sûr du nombre exact de fonctionnaires de la commission d'achats, mais je pense qu'ils sont au nombre de trente ou quarante. Les chiffres que j'ai donnés l'an dernier se rapportaient à tous les services d'achats de tous les départements.

M. McKENZIE: Je regrette de m'être trompé et aussi que le ministre n'ait pas été aussi précis que d'habitude en donnant le nombre, l'an dernier. Supposant que ces employés soient au nombre de quarante ou cinquante, sont-ils encore temporaires?

L'hon. M. ROWELL: Oui.

M. McKENZIE: Quand le ministre pourra-t-il s'en dispenser?

M. BURNHAM: Que se propose de faire la commission, à la fin, au sujet de ceux qui, jusqu'à présent, ont eu droit au traitement de cette région? Dernièrement, il semble qu'un grand nombre des employés permanents ou annuels ont eu une réduction de salaire et la commission a expliqué que cette diminution est due au nouveau classement.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance.

3^e LECTURE

De divers projets de loi émanant du Sénat:

Le 1^{er} (bill Q3), tendant à faire droit à Jennie Wright;

Le 2^e (bill R3), tendant à faire droit à Alfred Charles Edwin Westley;

Le 3^e (bill S3), tendant à faire droit à George Orville Scott;

Le 4^e (bi l U3), tendant à faire droit à Harry Davis;

Le 5^e (bill V3), tendant à faire droit à Elizabeth Conway Murray;

Le 6^e (bill Y3), tendant à faire droit à Frank Fulsom;

Le 7^e (bill Z3), tendant à faire droit à James Proudfoot.

[M. McKenzie.]

REPRISE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL.

M. BURNHAM: Le ministre veut-il bien nous expliquer pourquoi les employés du canal de Trent, par exemple, qui sont engagés à l'année—et ont été engagés d'année en année depuis longtemps et dont plusieurs ont été remplacés par beaucoup de soldats de retour du front, reçoivent moins que l'an dernier? On leur a donné avis, cette année, que leur salaire serait grandement réduit. Ils se sont plaints à moi, et j'ai exposé l'affaire au ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Reid). Le ministre dit qu'il trouvait cela étrange et qu'il n'y comprenait rien. Mais, après avoir examiné l'affaire, il en est venu à la conclusion que cela regardait la commission du service civil. J'ai donc adressé une plainte par écrit à la commission avec la lettre du ministre des Chemins de fer et des Canaux. La commission a répondu qu'elle s'est conformée au nouveau classement. Mais, si j'ai bien compris sa lettre, le nouveau classement n'a rien eu à faire avec le salaire courant de la région pour un travail analogue, mais le tout a été décidé par ceux qui ont fait le nouveau classement. C'est-à-dire, que si un certain travail de cette localité avait été fait jusqu'alors par les employés du canal au prix de 60 piastres par mois, plus l'indemnité, et que, en vertu du classement, il ne devrait être payé que 50 piastres, c'est ce salaire qui a été donné, bien que les autres employés de l'endroit eussent reçu 60 ou peut-être 80 piastres.

La réduction des gages a eu pour effet de nuire au service du canal et de produire beaucoup de mécontentement; c'est pourquoi je voudrais savoir ce que le ministre, ou la commission, se propose de faire à ce sujet.

L'hon. M. ROWELL: Je ne suis pas au fait de ce dont parle l'honorable député, et ne saurais lui répondre spécifiquement. Je vais cependant m'en occuper et me renseigner. D'après l'impression que j'ai de la loi et de la pratique, si l'on paie aux hommes un salaire défini—c'est-à-dire s'ils ne sont pas payés selon les gages courants—tandis que d'après la classification il se peut que certains d'entre eux soient classés à des salaires au-dessous de ce qu'ils recevaient ci-devant, la loi porte que personne ne subira une réduction de salaire par suite d'un changement dans la classification. De sorte que s'il est de ces hommes qui ont été ci-devant à l'emploi du gouvernement et ont